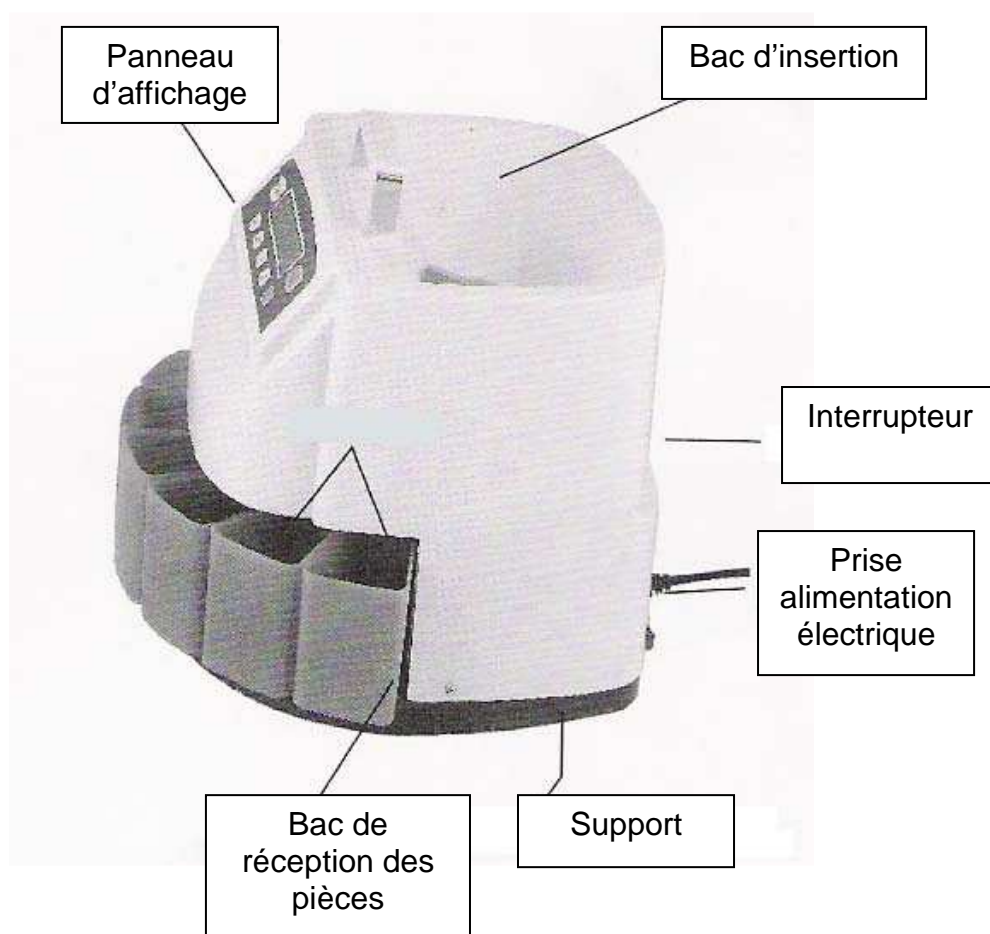


# COMPTEUSE TRIEUSE DE PIÈCES ÉLECTRIQUE



## NOTICE D'UTILISATION



## **INFORMATIONS TECHNIQUES**

Capacité du bac d'insertion :	500 pièces
Capacité des bacs de réception :	50 - 300 pièces
Alimentation secteur :	AC220V/ 50HZ
Dimensions (L x P x H) :	345 x 306 x 260 mm
Poids Net :	3.9 kg
Vitesse de comptage :	300 pièces/ min.

## COMPTAGE

Pour commencer à trier et compter les pièces, brancher la machine sur la prise secteur et appuyer sur l'interrupteur.

1. Placer les pièces dans le bac d'insertion

2. Appuyer sur la fonction « START/ STOP »

3. La machine trie et compte les pièces

4. Lorsque toutes les pièces ont été triées et comptées la machine s'arrête automatiquement. Pour arrêter la machine pendant le comptage des pièces appuyer sur la fonction « START/ STOP ». Les pièces sont réparties dans les bacs correspondant à chaque valeur de pièces de 1 cent à 2 euros. L'écran affiche le montant total des pièces triées et comptées.

5. Pour afficher le montant par valeur de pièce : appuyer sur la fonction « REPORT ». Répéter cette fonction pour afficher le montant de chaque valeur de pièce.

Appuyer sur la touche « C » pour revenir à l'écran précédent.

6. La fonction Batch permet de déterminer le nombre de pièces souhaité par valeur de 1 cent à 2 euros. Placer les pièces dans le bac d'insertion. Appuyer sur la fonction « SET » pour sélectionner la valeur de pièce, appuyer sur la fonction « BATCH » et appuyer sur les touches + et - pour déterminer le nombre de pièces. Appuyer sur la touche « START/ STOP » pour commencer à trier et compter les pièces.

## ENTRETIEN

La compteuse de pièces ne doit pas être connectée à la prise secteur lors de l'entretien de la machine. Lorsque les pièces sont placées dans le bac d'insertion, veillez à ne pas placer d'autres objets que les pièces de monnaie.



**RESKAL®**

**ACB S.A.S, 14-16 boulevard Arago, bâtiment D, 91320 Wissous, France.**

**Tel : 0 825 826 355 (N° indigo de France: 0,094€ HT les 45 premières secondes – 0,125€ HT/minute)**